MAIRIE DE LE HOULME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2026-136

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ROUTE DE SAINT JEAN

Le Maire de la commune de LE HOULME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212 et L2213,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté relatif à la signalisation routière temporaire,
Considérant qu'il convient de réserver 3 places de stationnement pour cet emménagement le long du 11 route de Saint Jean,
Considérant que l'entreprise doit mettre en œuvre toute la signalisation obligatoire par la sécurité routière dans le cadre du signalement d'un rétrécissement de voirie,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison d'un emménagement 11 route de Saint Jean le 04 novembre 2026, 3 places de stationnement sont réservées le long de la maison,

ARTICLE 2 – La signalisation du chantier sera installée par les soins de l'entreprise intervenante qui est dans l'obligation de poser l'ensemble des panneaux de signalisation conformément à la réglementation en vigueur en se référant au manuel de chantier en voirie urbaine (CERTU).

ARTICLE 3 - Le présent arrêté ne sera plus valable passé le délai mentionné à l'article 1.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Houlme dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis aux services de police, de la Métropole, de secours, au policier municipal, au responsable des services techniques de la ville de le Houlme, chacun étant responsable en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à la Métropole Rouen Normandie et notifiée aux intéressés et qui sera transmis au contrôle de légalité et affiché et publié dans le Recueil des Actes administratifs réglementaires.

Fait au HOULME, le 15/10/2026
Le Maire
Auban AL JIBOURY

MAIRIE de LE HOULME 76770

Mairie - 7 place des Canadiens - 76 770 LE HOULME
☎ : 02.35.74.11.04 - Fax : 02.35.74.99.21 - contact@ville-lehoulme.fr